

Rapport Ce que nous avons entendu : Préconsultation hiver 2025 sur la pureté mécanique dans les cultures de semences de céréales

Introduction

Dans le cadre de son examen annuel des exigences relatives à la certification des cultures de semences, l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) évalue actuellement ses normes de pureté mécanique concernant les cultures de semences de céréales. Le Groupe de travail sur les céréales (GTC) et le Comité des services de réglementation (CSR) mènent cet examen.

L'examen porte plus précisément sur les tolérances maximales d'impuretés concernant la présence de plants d'autres espèces de céréales (p. ex., plants d'orge signalés dans une culture de semences de blé lors de l'inspection de la culture de semences) dans une culture de semences des classes Fondation, Enregistrée et Certifiée, comme il est indiqué à la section 2 des [Règlements et procédures pour la production de semences pédiées au Canada](#) (Circulaire 6).

L'examen traite également des espèces de céréales qui ont des semences difficiles à séparer de celles d'autres espèces de céréales au cours du conditionnement. Si une culture de semences n'est pas certifiée en raison de la pureté mécanique au moment de l'inspection, la certification finale de la semence sera refusée même si le transformateur de grains a été en mesure de retirer suffisamment de semences de l'autre espèce pour répondre à la norme sur la semence, ce qui entraîne une perte financière pour les producteurs de semences et les entreprises semencières.

Aperçu de la consultation

Au sein du GTC, il y avait un fort appui à l'égard d'une norme simplifiée pour d'autres espèces et, éventuellement, un certain assouplissement de la norme actuelle. On appuyait également le maintien de quelques normes dans le cas de certaines espèces dans certaines autres espèces, où les semences de deux espèces sont particulièrement difficiles à séparer l'une de l'autre (p. ex., orge dans l'avoine).

En se fondant sur une recommandation du GTC et du CSR, l'ACPS a réalisé une [première consultation](#) entre le 7 janvier 2025 et le 4 mars 2025 afin d'obtenir une rétroaction de la part des intervenants. L'objectif de la « préconsultation » était de déterminer si les intervenants étaient en faveur de révisions aux tolérances maximales d'impuretés concernant la pureté mécanique dans les céréales et d'obtenir une rétroaction quant aux options éventuelles. Certains exemples de ce à quoi les options pourraient ressembler ont été présentés en même temps que la possibilité de suggérer quelles normes doivent être maintenues (c.-à-d., quelles espèces sont difficiles à séparer l'une de l'autre au cours de la transformation des semences, même si on tient compte de la technologie actuelle).

Pour rationaliser le processus, on a invité les intervenants à répondre à un court sondage pour donner leur avis au sujet des trois options présentées, à savoir :

1. **Statu quo** – Maintenir les normes actuelles propres aux cultures.
2. **Norme unique** – Passer à une norme unique pour les plants de toutes les autres céréales combinées, mais continuer de maintenir certaines normes propres aux cultures.
3. **Lorsque nécessaire** – Seulement maintenir des normes de pureté mécanique lorsque nécessaire pour les espèces qui sont considérées difficiles à séparer.

Qui a participé

Les membres du GTC et du CSR ont contribué à l'élaboration des options éventuelles et des exemples donnés dans le sondage auprès des intervenants. Nous avons reçu quatre-vingt-onze (91) réponses en tout (16 en français et 75 en anglais), représentant un vaste éventail d'intervenants. Toutes les régions étaient bien représentées et les répondants ont couvert une vaste gamme de cultures, y compris un éventail de céréales différentes. Nous avons également reçu une réponse écrite de la part d'une organisation de producteurs.

Les intervenants comprenaient :

- Producteurs et transformateurs de semences, y compris les établissements semenciers agréés (ESA)
- Grossistes et détaillants de semences
- Cessionnaires de certificats de récolte et entreprises semencières donnant à contrat la production de semences de céréales pédigrées
- Sélectionneurs de végétaux/créateurs de variétés/distributeurs
- Services d'inspection de cultures de semences autorisés (SICSA) et inspecteurs de cultures de semences agréés (ICSA)
- Analystes de semences et classificateurs
- Importateurs et exportateurs de semences
- Producteurs et organisations productrices
- Gouvernement
- Organisations agricoles, y compris conseils, associations et commissions

Ce que nous avons entendu

Il y avait un net appui pour l'assouplissement de la façon dont les normes sur la qualité des semences sont atteintes et sur la simplification des normes sur la pureté mécanique des cultures de semences,, tout en maintenant la grande qualité des semences certifiées à laquelle on s'attend.

- **75 % des répondants** étaient en faveur de s'éloigner des normes actuelles.
- **50 % des répondants** étaient en faveur de passer à une norme unique dans le cas de toutes les céréales confondues, tout en maintenant certaines normes propres à des cultures lorsque nécessaire.
- **25% des répondants** étaient en faveur de n'avoir que certaines normes lorsque les semences d'espèces différentes sont considérées difficiles à séparer.

Les cultures de semences de **statut Fondation** devraient continuer à respecter des normes plus strictes (potentiellement de l'ordre de 5-10/10 000 plants). Dans le cas des cultures de semences de **statut Certifié**, un grand nombre étaient en faveur d'une plus grande souplesse (potentiellement de l'ordre de 20-30/10 000 plants), mais ils étaient préoccupés que toute norme plus élevée (p. ex., 40 ou plus/10 000) serait considérée trop élevée, même pour le statut Certifié.

Un **résumé de quatre pages** des résultats du sondage [se trouvent ici](#).

Prochaines étapes

Suite à la consultation, le GTC a discuté des résultats et présenté un rapport au CSR à la fin mars, y compris une **proposition concernant des normes sur la pureté mécanique mises à jour**. Le CSR présentera un rapport au **conseil d'administration de l'ACPS** lors de sa réunion de mai. Avec l'appui du conseil, l'ACPS lancera à **l'automne 2025** une consultation à l'égard de la proposition dans le but d'obtenir une rétroaction sur les modifications proposées. Si la proposition reçoit un vaste appui, la rétroaction à ce sondage sera résumée et présentée au CSR et au conseil d'administration. Suite à leur examen et approbation, les **normes révisées pourraient éventuellement être mises en œuvre pour la saison de production 2026**.